



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 42627

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation douloureuse des victimes de l'hépatite C. Actuellement, 2 millions de personnes seraient atteintes du VHC, dont plus de 40 % victimes par transfusion sanguine ou par actes médicaux. L'hépatite C provoque 2 mille décès par an. Certains malades, qui ne peuvent plus travailler, se voient refuser la reconnaissance en invalidité par la COTOREP et retirer la prise en charge des soins à 100 % par les assurances maladies. Le Conseil d'Etat et le Conseil économique et social ont, depuis plusieurs années, admis le principe de solidarité nationale dans le cadre de l'hépatite C au même titre que le sida. A ce jour, aucun fonds d'indemnisation n'a été créé. Il est urgent aujourd'hui de reconnaître l'hépatite C comme un problème majeur de santé publique. Il souhaiterait, en conséquence, qu'elle indique les mesures qu'elle entend prendre, tant sur le principe de l'indemnisation que sur la prévention, et le dépistage, pour pallier ces carences.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42627

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1419